

COMMUNIQUE DE PRESSE

Nouveau régime Agirc-Arrco : Élection de la présidence paritaire

Paris, 10 janvier 2019

Le premier conseil d'administration de la fédération Agirc-Arrco s'est réuni ce jeudi 10 janvier. Il est composé paritairement de représentants des organisations d'employeurs et des organisations de salariés.

Lors de cette réunion, ont été portés à la présidence paritaire de l'Agirc-Arrco à l'unanimité, d'une part, Jean-Claude Barboul, Président, au titre du collège des salariés, d'autre part, Didier Weckner, Vice-président au titre du collège des employeurs. Une alternance intervient au sein de la présidence tous les deux ans.



▪ **Jean-Claude Barboul**

Il a été élu Président de l'Agirc en 2018, au titre du collège salarial. Il est administrateur depuis 2005 des fédérations Agirc et Arrco. De 2008 à 2014, il a été alternativement Président et Vice-président du GIE Agirc-Arrco.

Il est administrateur de l'institution de retraite complémentaire AG2R La Mondiale Agirc-Arrco.

Il a été conseiller technique auprès du directeur de Pôle Emploi Nord-Pas-de-Calais, secrétaire général de la CFDT Cadres jusqu'en avril 2017.



▪ **Didier Weckner**

Il a été élu Président de l'Arrco en 2013, au titre du collège patronal. Il est membre du Bureau de la Commission de la Protection Sociale du Medef, et président du GIP Union Retraite.

Directeur général délégué d'AXA France, en charge des Assurances Collectives (Retraite et Protection sociale des salariés des entreprises en France et à l'international) et de la Santé, il a fait l'essentiel de sa carrière au sein du groupe où il a exercé différentes responsabilités de direction générale dans les domaines techniques comme commerciaux. Il est membre du Comité Exécutif d'AXA France depuis 2011.

L'Agirc-Arrco, le régime de retraite complémentaire obligatoire des salariés du secteur privé est piloté par les partenaires sociaux. Il repose sur les principes de répartition et de solidarité entre les générations. 18 millions de salariés cotisent à l'Agirc-Arrco avec leurs employeurs (1,7 million d'entreprises) pour constituer leurs droits futurs. 12,6 millions de retraités perçoivent chaque mois une allocation de retraite complémentaire Agirc-Arrco, pour un montant total annuel de versements s'élevant à 78 milliards d'euros.

Le régime Agirc-Arrco est issu de la fusion le 1^{er} janvier 2019 des régimes Agirc et Arrco. Il est mis en œuvre par une fédération et 13 institutions de retraite complémentaire, dont 9 en métropole et 4 dans les départements d'outre-mer. Par cette fusion de l'Agirc et de l'Arrco, les partenaires sociaux ont souhaité parfaire la relation avec les entreprises et les 30 millions d'actifs et retraités que compte le régime, répondre à l'attente forte des

concitoyens en matière de lisibilité et d'accessibilité à leurs droits retraite.

Les orientations stratégiques du nouveau régime pour les quatre ans à venir - **Ambition Retraite 2022** – visent un objectif d'amélioration du service, au meilleur coût, et à offrir un parcours client simple et personnalisé. Ainsi, le régime Agirc-Arrco se positionne comme un acteur incontournable de l'inter-régimes.

Pour plus d'informations sur la fusion Agirc-Arrco : www.agirc-arrco.fr/ce-qui-change-en-2019

Contact presse

Virginie BELLOIR – Agirc-Arrco - dc.presse@agirc-arrco.fr - 01 71 72 12 49 – 06 99 66 84 94